

Canton de Harnes

Arrondissement de Lens

Département du Pas-de-Calais

Téléphone : 03.21.13.02.31

Télécopie : 03.21.13.02.40

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,

Monsieur Alain ROGER

**MAIRE de Noyelles-sous-Lens
Vice-Président de la
Communauté d'Agglomération de
Lens-Liévin**

À

***Mesdames et Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux***

62221 NOYELLES-sous-LENS

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Transmis le : 25 mars 2021

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 MARS 2021**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ (18h50), Philippe CERF, Marie-Hélène GUEYDON, Freddy MIETTE, Emmanuelle DHONDT, Adjointes, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Louis ALEXANDRENNE, Alain VANTREPOTTE, Chantal GAUTIER, François LORiot, Jean PERRAULT, Valérie SIKORA, Fatima TORCHI, Mickaël KOPREK, Jérôme CARON, Karine DOLCZEWSKI, Sabrina ZIANE, Joëlle COCHEZ, Philippe REPERT, Neige-Line DEQUIDT, Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. Maurice BERNARD (procuration à Alain ROGER), Sabine FINEZ (procuration à Sandra BLANCHARD jusqu'à 18h50), Corinne PIETRASZKIEWIECZ (procuration à Jérôme CARON), Yannick NOWAK (procuration à Philippe REPERT), Audrey OUSSKOU (procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK).*****

Madame Marie-Hélène GUEYDON a été désignée secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

1) ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FÉVRIER 2021 :

- **Monsieur Le Maire** : *Si vous avez des questions à poser ou des observations, je suis là pour y répondre.*

Pas de questions, pas d'observations ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

2) ADOPTION DES COMMISSIONS :

* **Fêtes du 14 janvier 2021 :**

- **Monsieur Le Maire** : *là également, si vous avez des questions ou des observations, en l'absence de Madame FINEZ, j'essaierai d'y répondre.*

Pas de questions, pas d'observations ?

- **Monsieur Philippe REPERT** : *les prochaines dates qui seront fixées, ce sera en fonction du contexte, je suppose ?*

- **Monsieur Le Maire** : *au niveau des commissions ?*

- **Monsieur Philippe REPERT** : *des manifestations prévues ?*

- **Monsieur Le Maire** : *oui les manifestations prévues ce sera en fonction du contexte.*

Pour le moment, nous actons toutes les manifestations à venir. Bien évidemment, si le contexte n'évolue pas, ces manifestations seront reportées ou annulées, en fonction des disponibilités des différents intervenants et des différents artistes qui étaient prévus.

Mais de toute façon, à ce moment là, je pense que Sabine refera une commission assez rapidement pour voir avec vous les modifications qui devraient être apportées.

Concernant cette commission , quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

*** Actions citoyennes, démocratie participative et cadre de vie du 25 janvier 2021 :**

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions, Freddy est là pour y répondre.

Pas de questions, pas d'observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

*** Enseignement – jeunesse du 03 février 2021 :**

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions, Sandra et Marie-Hélène sont là pour y répondre.

Pas de questions, pas d'observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

3) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

**** ADMINISTRATION GÉNÉRALE :***

2021-15 : au vu de la remise en état de la salle de réunion du bas en mairie et de son nouvel équipement, il y a lieu de réviser les tarifs de location de cette dernière pour les organismes extérieurs.

En effet, il y a lieu d'augmenter la tarification de la location de la salle de réunion du bas de la mairie.

Fixation de cette location comme suit :

- 120 € T.T.C. la journée, au lieu de 70 € T.T.C. précédemment,
- 60 € T.T.C. la demi-journée, au lieu de 45 € T.T.C. précédemment.

Des stylets pour l'écran tactile (SPEECHI) seront mis à disposition. En cas de perte ou de vol, ils seront facturés 40 € T.T.C au loueur.

De même, qu'un boîtier sans fil miroir (QUATTRO POD 4 k), mis à disposition pour la connexion entre le PC et l'écran tactile. En cas de perte ou de vol, ce dernier sera facturé 250 € T.T.C. au loueur.

2021-17 : signature d'un contrat de maintenance avec la SARL ICM SERVICES représentée par Monsieur Antoine COELHO, Gérant relatif à la maintenance des progiciels « LOGILIBRES-EPM et OPENCIMETIERE » qui se trouvent au niveau de l'accueil de la mairie et plus précisément au service cimetièrre et au niveau du service ASVP.

La redevance annuelle liée aux prestations suit la tarification suivante :

PRIX EN H.T.	TARIF DE LA PREMIERE PERIODE CONTRACTUELLE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021	TARIF ABONNEMENT ANNUEL (ANNEE COMPLETE)
Assistance et hébergement sur l'extranet Logilibres	Inclus	Inclus
Assistance, maintenance hébergement sur le logiciel OpenEPM (ASVP)	545,28 €	545,28 €
Assistance, maintenance hébergement sur le logiciel Open Cimetière	669 €	669 €

2021-21 : * signature d'un contrat de location avec l'entreprise GRENKE pour un copieur KYOCERA TA 3212 i qui sera installé au groupe scolaire Jean Moulin.

La location s'effectue pour une durée de 63 mois de loyers s'élevant à 55 € H.T. mensuel, soit 165 € H.T. par trimestre.

* signature d'un contrat de maintenance avec la société PRATIC BURO.

Le prix de la copie noire s'élève à 0,0045 € H.T/page et pour la couleur de 0,045 € H.T/page.

2021-24 : signature d'un contrat de service n°NCT088445 avec BERGER LEVRAULT représenté par Monsieur Antoine ROUILLARD, Directeur Général Délégué et relatif à l'utilisation du contrat saas E.ENFANCE (portail famille et paiement en ligne – restauration scolaire – accueil péri-scolaire – accueil de loisirs).

Le contrat a été établi sur la base des demandes suivantes :

CONTRAT SAAS E.ENFANCE	
Dates d'effets du contrat	Du 01/05/2020 au 30/04/2021
Durée du contrat	12 mois
Montant annuel HT du contrat de services	3 848,64 €

2021-25 : signature d'un contrat de service n°NCL003063 avec BERGER LEVRAULT représenté par Monsieur Antoine ROUILLARD, Directeur Général Délégué et relatif à l'utilisation du contrat saas BL concernant les services : Ressources Humaines, État Civil et Finances.

Le contrat a été établi sur la base des demandes suivantes :

CONTRAT SAAS BL	
Dates d'effets du contrat	Du 01/01/2021 au 31/12/2023
Durée du contrat	36 mois
* Pack cloud computing * e.magnus gestion financière évolution * Connexion utilisateur(s) supplémentaire(s)	
Montant annuel HT du contrat de services	11 940,00 €

2021-26 : signature d'un contrat de service n°NCL010117 avec BERGER LEVRAULT représenté par Monsieur Antoine ROUILLARD, Directeur Général Délégué et relatif à l'utilisation du contrat de services Bles BL connect (i-parapheur pour usages internes visa gestion financière).

Le contrat a été établi sur la base des demandes suivantes :

CONTRAT DE SERVICES BLES BL CONNECT – i-parapheur	
Dates d'effets du contrat	Du 01/01/2021 au 31/12/2023
Durée du contrat	36 mois
Montant annuel HT du contrat de services	210,00 €

2021-27 : signature d'une convention d'assistance et de suivi pour la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure avec la société REFPAC-GPAC, et relative aux missions :

- accompagnement des services dans les démarches administratives à accomplir,
- contrôle de tous les dispositifs publicitaires existants présents sur le territoire,
- mise à jour de la liste des afficheurs précédemment établie,
- mise à jour du tableau de correspondance afficheurs/panneaux publicitaires,
- mise à jour l' « état » pour le calcul des taxes,
- mise à disposition de la base de données (parc affiche en version accès distant) pendant toute la durée du contrat.

La mission débutera à la date de la signature de la convention et se terminera le 31 décembre 2021. Elle ne concernera que l'exercice TLPE 2021.

Le montant des honoraires s'élève à 1 800,00 € H.T., soit 2 160,00 € T.T.C.

*** SCOLAIRE :**

2021-19 : signature d'une convention avec le Conseil Départemental représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental.

La convention a pour objet de :

- de définir les conditions de mise à disposition de la mairie de Noyelles-sous-Lens, des locaux du collège pour l'organisation du service de restauration des élèves des écoles élémentaires, maternelles et collège.

Les effectifs accueillis simultanément s'élèvent au maximum à 240 enfants.

La commune s'engage à verser à l'établissement une contribution financière de 17 185,71 € pour l'année civile 2021 correspondant :

- aux diverses consommations constatées (eau, gaz, électricité et chauffage),
- à l'usure du matériel,
- à la location des locaux.

*** CULTURE :**

2021-11 : les salles de spectacle ont été fermées suite au nouveau confinement et aux dispositions juridiques mises en place à travers le décret du 29 octobre 2020 et que de ce fait les spectacles ont été annulés.

Il y a lieu de rembourser les billets d'entrées achetés par les spectateurs pour la représentation du spectacle intitulé «Venise sous la neige » programmé le dimanche 31 janvier 2021 au Centre Culturel Évasion.

Le montant du remboursement s'élève à 12 € (pré-vente) et 10 € (tarif réduit).

2021-12 : les salles de spectacle ont été fermées suite au nouveau confinement et aux dispositions juridiques mises en place à travers le décret du 29 octobre 2020 et que de ce fait les spectacles ont été annulés.

Il y a lieu de rembourser les billets d'entrées achetés par les spectateurs pour la représentation du spectacle intitulé «l'avenir nous le dira» programmé le dimanche 17 janvier 2021 au Centre Culturel Évasion.

Le montant du remboursement s'élève à 20 € (pré-vente) et 18 € (tarif réduit).

2021-13 : les salles de spectacle ont été fermées suite au nouveau confinement et aux dispositions juridiques mises en place à travers le décret du 29 octobre 2020 et que de ce fait les spectacles ont été annulés.

Il y a lieu de rembourser les billets d'entrées achetés par les spectateurs pour le Festival de l'humour programmé les 05 / 12 et 19 février 2021 au Centre Culturel Évasion.

Le montant du remboursement s'élève à :

- pass 3 spectacles 20 € normal / 16 € réduit,
- spectacle : 12 € prévente / 10 € réduit.

2021-14 : signature d'un contrat de coproduction simple avec la compagnie Onimagine Association représentée par Madame Marjolaine BARANSKI, Présidente et relatif à la création du spectacle intitulé « le jardin des manufactrices – création 2021 ».

La durée du présent contrat est fixée, à compter de la signature de ce dernier, jusqu'à la première représentation publique du spectacle, sauf dissolution anticipée.

Le montant de la prestation s'élève à 500 € T.T.C.

2021-20 : cette décision annule et remplace la décision n°2020-91.

Signature d'un contrat de cession avec la compagnie La Belle Histoire représentée par Madame NELKEN Brigitte, Présidente et relatif à un spectacle intitulé « Annette n'a pas sommeil » qui se déroulera le mercredi 20 octobre 2021 à 15h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 780 € T.T.C. (se répartissant comme suit : cachet artistique 750€ + frais de déplacements : 30€).

*** CENTRE SOCIAL :**

2021-10 : signature d'une convention de mise à disposition avec l'Instance Intercommunale d'Insertion 3ID représentée par Monsieur Benoît DECQ et relative à la mise à disposition d'une socio-esthéticienne pour intervenir durant des séminaires qui se dérouleront de janvier à juin 2021 aux dates déterminées avec la praticienne.

Le montant des interventions s'élève à 583,94 € correspondant à 12 heures de face à face pédagogique pour 6 séances de 2h00 soit 528 € et incluant les frais de déplacement pour 6 séances soit 55,94 €.

2021-16 : signature d'une convention d'intervention avec Madame SZYMANSKI Sandrine, Sophrologue, relative à une intervention « gestion des émotions et sophrologie » qui se déroulera au Centre Social Kaléïdo dans le cadre des ateliers Parents-Enfants.

- ateliers parents-enfants – duo : de 13h à 17h (soit 4 h par séance soit 32h), les : 17 février, 10 mars, 24 mars, 07 avril, 21 avril, 05 mai, 19 mai et 02 juin 2021.

- Ateliers parents de 14h à 15h (soit 1 h par séance soit 8h), les : 15 février, 15 mars, 29 mars, 12 avril, 26 avril, 10 mai, 31 mai et 14 juin 2021.

Le montant de la prestation est fixé à 2 400 € pour 40 heures d'animation (60 € de l'heure), les frais de déplacement compris.

2021-23 : signature d'une convention d'intervention avec Monsieur POLIN Alain et relative à la mise en place d'un stage de magie qui se déroulera au centre social Kaléïdo pour des enfants de 6 à 11 ans dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité le 1^{er} mars 2021 aux horaires suivants :

- de 10h30 à 12h00,
- de 13h30 à 15h00,
- de 15h30 à 17h00.

*** JEUNESSE :**

2021-18 : signature d'une convention de partenariat avec l'association « GAMINS EXCEPTIONNELS » représentée par Madame Christèle LEROY, membre de la collégiale et relative à l'accompagnement de la collectivité dont le projet de développement inclut une dimension éducative et citoyenne l'amenant à prendre en considération le d'accès de tous les enfants, y compris ceux porteur d'un handicap, à des loisirs éducatifs collectifs, dans une perspective d'inclusion, et à en faciliter directement ou indirectement l'organisation sur son territoire au bénéfice de tous les habitants, sans discrimination.

La collectivité s'engage à octroyer la somme de 199,38 €, soit un coût forfaitaire de 0,03 € par habitants pour bénéficier des missions.

Le montant de l'adhésion à destination des structures, 80 € / structure, soit un total de 279,38 €.

*** SCOLAIRE :**

2021-22 : cette décision est une régularisation. Fixation de la participation des communes de résidence aux frais de scolarité des élèves des écoles maternelles et élémentaires pour l'année 2019/2020 à 110 € par élève pour l'année scolaire 2019/2020.

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions.

Il y a beaucoup de contrats de maintenance à l'intérieur, il n'y a pas vraiment de points qui impactent financièrement la collectivité.

Pas de questions ? Nous pouvons passer au point suivant, qui est le plus important de ce Conseil Municipal et qui est le Budget Primitif.

Je vais passer la parole à Monsieur Stéphane MAKOWIECKI.

4) BUDGET PRIMITIF 2021 :

Intervention de Monsieur MAKOWIECKI Stéphane.

- Monsieur Le Maire : merci Monsieur MAKOWIECKI pour cette présentation du budget primitif très claire, très nette, très précise.

Si vous avez des questions, le débat est ouvert.

Pas de questions, concernant ce budget ?

Moi, je voulais simplement vous dire mes chères, chers, collègues, qu'il y a plus d'un mois, nous avons débattu des orientations budgétaires de 2021.

Les grands déterminants techniques et conjoncturels de notre budget ont pu être exposés, de même que les grandes orientations de politique budgétaire arrêtées par la majorité municipale pour l'exercice 2021, au regard du contexte sanitaire et économique difficile à partir duquel le projet de budget 2021 allait être construit.

L'heure était aujourd'hui à l'examen du document budgétaire lui-même, dans son détail.

Le budget 2021 intègre les principaux éléments de ce contexte et poursuit les orientations qui ont été prises depuis le début du mandat.

Il ne marque donc pas de repli par rapport aux ambitions initiales du programme municipal.

En synthèse, les choses peuvent se résumer de la sorte :

Nous maintenons un très haut niveau d'intervention publique pour un développement durable du territoire, rendu possible par une maîtrise des dépenses et une optimisation des moyens au regard des missions.

Un programme d'investissement ajusté à la capacité financière de la ville et un recours maîtrisé à l'emprunt.

Il s'agit de répondre aux besoins quotidiens et croissants de nos concitoyens tout en transformant durablement notre ville et en la rendant attractive.

A Noyelles, ce sont plus de 300 enfants accueillis chaque jour à la restauration scolaire.

Ce sont plus de 500 enfants accueillis dans les différents centres de loisirs tout au long de l'année .

C'est une médiathèque ouverte à tous gratuitement .

C'est un centre social qui reçoit et accompagne plus de 350 personnes.

C'est un multi accueil qui reçoit 30 enfants quotidiennement.

C'est un service qui est dédié aux associations.

C'est une salle de spectacle de 300 places qui propose des spectacles tout au long de l'année.

Ce sont également des journées festives et des sorties de qualité proposées à la population.

Le point commun de toutes ces actions réside dans le fait que tous ces services sont proposés à des tarifs très accessibles, voir gratuits pour permettre à un maximum de Noyellois d'en profiter.

Parallèlement à nos services rendus, la transformation de notre ville se poursuit :

- un stade flambant neuf qui profitera aux associations et aux écoliers,

- un parc et un terril qui font parler d'eux pour leur qualité et leur originalité au delà de notre département,

- un programme de vidéo protection qui protégera les Noyellois des incivilités.

Le budget 2021 représente donc la poursuite d'une ambition.

Celle qu'ont souhaité les Noyellois en élisant notre équipe à la tête de la municipalité : transformer, aménager, animer, dynamiser, pour que Noyelles soit une ville où il fait bon vivre.

Je vous remercie tous, adjoints, conseillers municipaux qui donnez de votre temps pour atteindre cet objectif, qui est notre objectif ;

Voilà pour ce budget primitif. Voilà ce que j'avais à vous dire.

Maintenant, nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour l'approbation de ce Budget Primitif ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous			4
TOTAL	25		4

Adopté à la majorité.

5) TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer les taux d'impositions directs suivants pour l'année 2021 :

- * taxe habitation : 13,24 % (gelé pour information),
- * taxe foncière sur les propriétés bâties : 60,21 %,
- * taxe foncière sur les propriétés non bâties : 92,41 %.

- Monsieur Le Maire : comme vous l'a évoqué Monsieur MAKOWIECKI, nous avons obligation après le vote du Budget Primitif d'adopter les taux de contributions directes.

En ce qui concerne la taxe foncière et les propriétés bâties : 60,21 %.

En ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 92,41 %.

Nous avons également indiqué le taux de la taxe d'habitation mais ce taux normalement n'est pas à voter vu qu'il va être gelé complètement pour toutes les années à venir et il est donc de 13,24 %.

Concernant les taux de la taxe foncière des propriétés bâties et ceux de la taxe foncière des propriétés non bâties, quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

6) LOYERS SOCIETE 3GD :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la crise COVID19 a forcé la société 3GD à ne pas exercer durant les mois de janvier, février, mars 2021, entraînant une perte de leurs revenus.

Il demande l'autorisation au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une remise gracieuse pour les loyers des mois de janvier, février et mars 2021 et ainsi d'émettre un mandat d'annulation des titres de recettes pour la société 3GD, soit 1 000 € / mois, soit un total de 3 000 €.

- ***Monsieur Le Maire : je vais passer la parole à Monsieur Freddy MIETTE.***

- ***Monsieur Freddy MIETTE : ce point concerne la société 3GD qui à cause du COVID ne peut plus travailler et a donc une perte de revenu.***

Ils demandent donc au Conseil Municipal de bien vouloir effectuer une remise gracieuse pour les loyers des mois de janvier, février et mars 2021.

Le montant du loyer s'élève à 1 000 € par mois, soit 3 000 € pour les trois mois.

- ***Monsieur Le Maire : la société 3GD se situe rue du Sadi Carnot, ce sont les camions de friterie Momo.***

Ce sont des camions qui ne font que de l'événementiel, donc depuis le début du confinement ces camions ne tournent plus du tout.

Nous lui demandons normalement un loyer de 1 000 € par mois. Nous avons déjà passé une délibération pour lui accorder une remise gracieuse des loyers des mois de novembre et décembre 2020, si mes souvenirs sont bons.

Nous réitérons la même chose, c'est à dire l'autorisation de leur accorder une remise gracieuse pour les mois de janvier, février et mars 2021, le temps qu'ils retrouvent une activité normale.

- ***Monsieur Philippe REPERT : ils sont là ?***

- ***Monsieur Le Maire : oui, oui, les camions sont là.***

- ***Madame Joëlle COCHEZ : oui je suis passé hier, ils sont là.***

- Monsieur Le Maire : pas d'objections pour leur accorder une remise pour les trois mois ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

7) PRISE DE PARTICIPATION AGENCE FRANCE LOCALE :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 03/04/2019 relative à l'adhésion auprès de l'Agence France Locale et à la souscription d'une participation au capital de l'AFL – Société Territoriale d'un montant global de 32 800 €, répartis comme suit :

2019 : 6 600 €,

2020 : 6 600 €,

2021 : 6 600 €,

2022 : 6 500 €,

2023 : 6 500 €.

Il s'agit d'autoriser le paiement de la tranche pour l'année 2021 à hauteur de 6 600 €.

- Monsieur Le Maire : c'est un point que nous n'aurions peut-être pas dû passer au Conseil Municipal parce que nous l'avons déjà fait précédemment mais nous avons voulu le mettre pour les nouveaux conseillers, pour leur expliquer réellement ce que c'est.

L'Agence France Locale est une agence de prêt qui est systématiquement et automatiquement composée de collectivités territoriales.

Pour entrer dans cette Agence France Locale, il faut obligatoirement participer au capital.

En ce qui concerne notre collectivité, le montant de cette participation est évalué à 32 800 €.

C'est évalué en fonction du prêt que nous avons fait et de la composition de la collectivité.

En fonction du nombre d'habitant et du prêt que nous avons contracté, le montant de notre participation au capital est de 32 800 €.

Cette participation est échelonnée sur 5 exercices. Pour les exercices 2019, 2020 et 2021 c'est 6 600 € et pour les exercices 2022 et 2023, c'est 6 500 €.

J'ai voulu la repasser au conseil pour que les nouveaux en soient informés.

Quels sont ceux qui sont pour cette prise de participation ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

8) ACHAT MUTUALISE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'en vue de pouvoir régulariser les achats mutualisés de masques alternatifs et de solution hydroalcoolique (SHA) réalisés durant le 1^{er} confinement, il y a lieu de prendre une délibération d'adhésion au groupement de commandes correspondant.

En effet, afin de faire face à la pandémie de COVID 19, le gouvernement a, par une loi du 23 mars 2020, déclaré l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national. En conséquence, le gouvernement a adopté, par décret, des mesures limitant la liberté d'aller et venir, la liberté d'entreprendre et la liberté de réunion ainsi que des mesures de réquisition des biens et services qui s'imposaient pour faire face à cette catastrophe sanitaire inédite.

Cet état d'urgence a été prolongé jusqu'au 10 juillet par la loi du 11 mai 2020.

Pour accompagner le déconfinement progressif du pays, et dans un contexte de pénurie de certains biens nécessaires à la levée progressive des restrictions aux libertés, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a proposé à ses communes membres de mutualiser les achats de masques dits alternatifs ou « grand public » et de solution hydroalcoolique.

La crise sanitaire faisant obstacle à la réunion des Conseils municipaux et communautaire, il a été décidé qu'une convention de groupement de commandes serait constituée dès que les conditions sanitaires seraient réunies.

C'est dans ce contexte qu'est soumis au Conseil municipal, la régularisation de la constitution de ce groupement de commandes, en application des articles L. 2113-6 et 2113-7 du code de la commande publique, portant sur :

- l'achat de solution hydroalcoolique au profit de la commune,
- l'achat de masques alternatifs au profit de la commune.

Les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes sont reprises dans la convention constitutive.

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a coordonné le groupement de commandes, en procédant, dans le respect du Code de la commande publique et des dispositions dérogatoires adoptées pour faire face à la crise sanitaire fixées par l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020, à la sélection des opérateurs économiques, à la signature des bons de commandes puis au paiement des sommes dues afin de répondre à ses besoins propres ainsi qu'à ceux des communes membres concernées.

Considérant que la convention permettra à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin de recouvrer les sommes supportées par cette dernière en lieu et place des communes, déduction faite de la participation financière de l'État.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal :

* de bien vouloir prendre acte de la constitution du groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et les communes ci-dessus énoncées portant sur l'achat, pendant la période de confinement, de masques alternatifs et de solution hydroalcoolique,

* de l'autoriser à signer la convention de groupement de commandes ci-annexée afin de permettre à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin de procéder au recouvrement des sommes qu'elle a avancées pour répondre aux besoins des communes.

- Monsieur Le Maire : c'est une délibération que nous aurions déjà dû passer il y a déjà quelque temps.

Du fait de la crise sanitaire et du fait du confinement, au niveau de la CALL ça a été un peu long pour prendre cette délibération.

Il s'agit simplement d'une mutualisation avec nos communes voisines comme nous le faisons régulièrement avec la CALL pour certaines activités.

Il s'agit simplement de passer un contrat de mutualisation pour l'achat de masques et de gel hydroalcoolique.

Avec la CALL, nous avons participé à l'achat. C'était tout au début du confinement, au mois d'avril ou mai.

A ce moment là, nous avons acheté 10 litres de gel hydroalcoolique et on avait acheté 2 000 masques également.

Le but c'est d'acter cette mutualisation avec la CALL, de prendre acte de la constitution de ce groupement de commandes et de m'autoriser à signer cette convention avec la CALL.

- Monsieur Philippe REPERT : les masques et les gels, c'étaient pour le personnel ?

- Monsieur Le Maire : oui, tout à fait.

Pas d'objections, pas d'observations .

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

9) DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE - RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit de déposer une demande de Déclaration d'Utilité Publique pour le projet de réhabilitation et d'aménagement de la rue Général de Gaulle.

Le projet prévoit la construction de 60 logements collectifs d'habitat inclusif.

L'habitat inclusif est destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le libre choix, d'un mode d'habitation regroupée.

Ce mode d'habitat est assorti d'un projet de vie sociale et partagée. Il offre la possibilité de recourir à des services d'accompagnement :

- dans la vie sociale et collective, par l'intervention ponctuelle, en fonction des besoins, d'animateurs qui ne résident pas forcément sur place,
- individualisé pour la réalisation des activités de la vie quotidienne (aide et surveillance), assuré par l'intervention des services sociaux et médicosociaux.

Il demande l'autoriser de déposer cette demande de Déclaration d'Utilité Publique.

- Monsieur Le Maire : Monsieur SKOTARCZAK, je vous laisse la parole.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : oui, c'est dans le cadre de la reconquête foncière du quartier du pont de bois à Noyelles-sous-Lens.

Le n°103 rue du Général De Gaulle n'appartient toujours pas à l'EPF et dans le cadre des négociations de l'achat des murs et du fond de commerce, il est préférable de demander une déclaration d'utilité publique pour ce bâtiment.

C'est dans le cadre d'une négociation qui risquerait de ne pas fonctionner.

Le juge pourrait être saisi dans ce cas là.

Tout le monde voit où ça se trouve ?

- Monsieur Le Maire : c'est le magasin ASWAAK-DRAA qui fait le coin.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : le commerce qui fait le coin.

- Monsieur Philippe REPERT : il ne veut pas vendre ?

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : si.

- Monsieur Le Maire : si, nous sommes simplement en négociation avec eux, mais au cas où la vente ne pourrait pas se réaliser, nous sommes obligés de faire une déclaration d'utilité publique.

Mais pour le moment, nous sommes en négociation avec eux, ça se passe bien, nous devons les revoir au mois d'avril.

Ça suit son cours et les négociations sont faites par l'EPF.

Mais nous, il faut que l'on prenne cette délibération au cas où nous n'arrivions pas à aller jusqu'au bout.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : c'est l'EPF qui nous le demande.

- Monsieur Le Maire : voilà, c'est l'EPF qui nous demande de prendre cette délibération.

- Monsieur Philippe REPERT : il est prévu de les remettre quelque part ?

- Monsieur Le Maire : non, non pas du tout.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : il a un commerce un peu au dessus. Il est à 50 mètres de Noyelles-sous-Lens. Il est sur l'ancienne station service sur Fouquières.

C'est le même patron.

- Monsieur Philippe REPERT : ah d'accord.

- Monsieur Le Maire : concernant cette déclaration d'utilité publique, pas d'objections ?

Nous pouvons l'adopter à l'unanimité ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

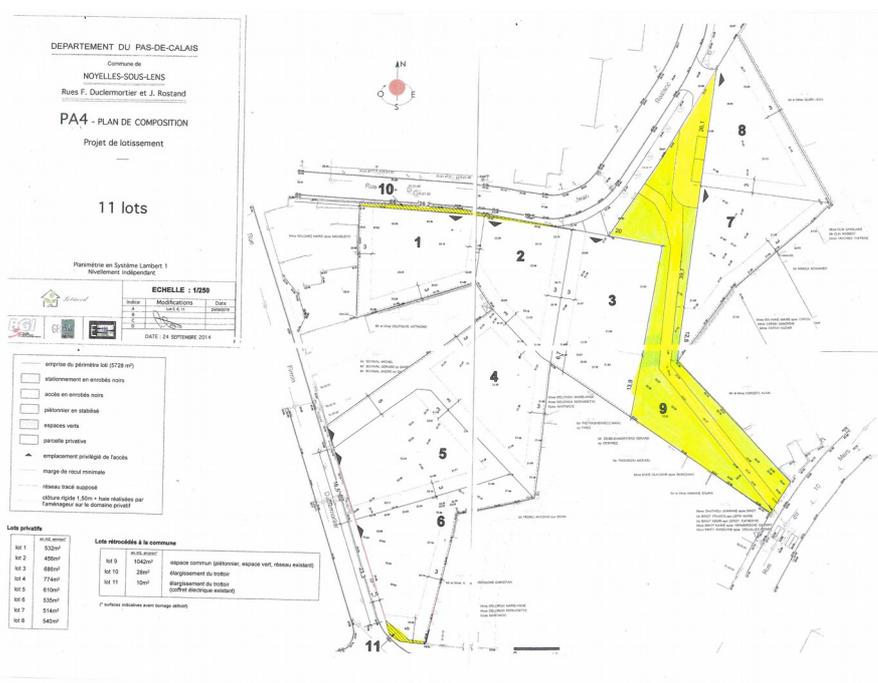
10) RÉTROCESSION DES LOTS 9 ET 11 – LOTINORD :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le permis d'aménager PA0626281400002 accordé le 13/03/2015 est achevé.

Les lots ont été vendus et construits pour 7 d'entre eux. Le permis de construire du dernier lot a été déposé en février 2021.

La société Lotinord cesse son activité et nous sollicite pour la rétrocession de 3 lots.

Lot 9	1042 m ²	Espace commun (piétonnier, espace vert, réseau existant)
Lot 10	28 m ²	Élargissement du trottoir
Lot 11	10 m ²	Élargissement du trottoir (coffret électrique existant)



Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'incorporer ces parcelles dans le domaine public communal.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : c'était les onze parcelles de LOTINORD, où maintenant tout est construit ou quasiment construit.

La dernière parcelle a été vendue et le permis de construire déposé.

Il s'agit de récupérer dans le domaine public, les parcelles lot 9, celles « entre la rue Jean Rostand et la rue du 10 mars » et un petit morceau de terrain, où il y a un piquet il me semble sur la parcelle n°6 à l'angle de la rue Duclermortier et de la rue Jean Jaurès.

Est-ce que tout le monde est d'accord ? Est-ce que tout le monde sait où ça se trouve ?

- Monsieur Le Maire : c'est clair pour tout le monde ?

Il n'y a plus de terrain à vendre, tout est vendu.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite à toutes et à tous, une très bonne soirée et surtout, faites attention à vous.

- Monsieur Philippe REPERT : Monsieur Le Maire, puis-je faire une intervention ?

Par rapport au courrier commun avec RECYTECH distribué dans la rue, relatif à ce qui devrait se faire dans les années à venir concernant le rond-point, la sortie de la rocade au niveau de chez RECYTECH.

C'est clair que depuis que c'est en cours, il est temps que ça se fasse.

Nous en avons parlé l'autre jour, à aujourd'hui, tu sais que l'on a des centaines de camions, je ne vais pas te l'apprendre, qui passent par semaine, donc, une dizaine par jour.

Vient se greffer à ces camions maintenant, grâce au trail, comme tu l'as dit avec le succès grandissant du terril, et le week-end, maintenant, surtout quand il fait très beau, ce sont des motos, des quads, des trails et des voitures.

Ce qui veut donc dire qu'avant il n'y avait que la semaine et maintenant le week-end, nous allons avoir de la dangerosité, des incivilités par rapport à ces rues et aux passages intempéstifs des véhicules qui roulent à vives allures.

De toute façon, dos d'âne, pas dos d'âne, ralentisseurs, pas ralentisseurs, là-dessus rien ne les retient.

Je voulais simplement, au nom des habitants, déjà de la rue du 10 mars, savoir si quelque chose serait prévu par la suite, avant qu'il n'arrive quelque chose de grave.

- Monsieur Le Maire : quelque chose de prévu, non.

Il y a quelque chose qui sera prévu lorsque les travaux seront faits au niveau de la rocade, puisque nous avons prévu de faire dans la montée qui est illicite pour l'instant d'y faire un parking pour accueillir toutes les personnes qui désirent se rendre au niveau du stade de trail.

Mais pour l'instant, non, je veux dire que c'est très difficile de prévoir des aménagements à ce niveau-là.

- Monsieur Philippe REPERT : ce que je veux dire par là, c'est que sur un point de vue sécuritaire, ça va devenir catastrophique.

Déjà les camions nous déginglent la route, tu as vu l'état de la rue du 10 mars ?

Les maisons, nous sommes quand même propriétaires, les gens qui sont de l'autre côté, ça va, car ce sont des locataires, ils appellent la société.

Nous, nous sommes propriétaires, les maisons sont à nous et si jamais le conseil municipal veut venir voir, je vous invite à venir voir les travaux qu'il faut constamment refaire.

Des fissures, des fondations qui se cassent la « gueule » et tout.

Et en plus, maintenant, le week-end, nous sommes submergés de véhicules.

Ce que je veux dire, c'est qu'il y a une limitation à 30 km/heure dans cette rue et à 99 % elle n'est jamais respectée.

- Monsieur Le Maire : après, tu sais Philippe, c'est comme partout, je veux dire, contre l'incivilité des gens, après c'est très très difficile d'éviter.

On peut y mettre tous les moyens possibles et inimaginables.

On peut faire des rétrécissements de chaussées, on peut mettre des « STOP », on peut mettre des obstacles sur la voirie, on peut mettre des feux, si les gens n'ont pas envie de respecter l'aménagement que tu vas faire, ils ne le respecteront pas.

Contre l'incivilité c'est très très difficile.

Il y a des moyens que l'on peut mettre en place et c'est ce que nous avons fait rue du 14 juillet en y mettant des chicanes, où là, on s'est rendu compte que néanmoins, ça diminuait quand même la vitesse, bien qu'il y ait encore des incivilités parce que les gens montent sur les trottoirs et là c'est pareil nous allons devoir installer des plots pour éviter que les gens montent sur les trottoirs.

A chaque fois, c'est toujours une accumulation, il faut rajouter, il faut rajouter.

L'incivilité des gens, c'est très très difficile à gérer, je le conçois.

Systématiquement, oui, lorsque les travaux seront faits ou peut-être même avant, nous verrons bien, en fonction vraiment si ça devient dangereux, si vraiment il y a beaucoup de passage, nous essaierons de trouver une solution.

Mais trouver une solution, ce n'est pas chose facile et chose aisée.

C'est une rue qui est assez passante parce qu'elle va directement sur Harnes.

A ce niveau-là, il y a déjà des gens qui l'empruntent.

En plus, c'est vrai qu'avec l'ARENA TRAIL qui a un succès qui est assez important, nous nous rendons compte que le week-end, il y a énormément de monde.

Tant mieux pour notre population, ça prouve que les investissements que nous avons faits, ce ne sont pas des investissements vains, parce qu'il y a vraiment une population qui utilise vraiment les berges de la Souchez et le stade de trail en particulier.

Après, voir si nous ne pouvons pas faire d'autre aménagement au niveau du parking, à d'autres endroits de la commune.

Pourquoi pas, ce sont des réflexions qu'il faut mener.

Le stade de trail, ça fait très peu de temps qu'il est terminé, il faut nous laisser un peu de temps, un peu de recul pour voir comment nous pouvons essayer d'aménager, mais c'est vrai que ce n'est pas chose facile avec les incivilités des gens à gérer.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : si nous pouvons éventuellement soulever le problème à la cellule de veille de vendredi.

Ce serait une façon d'en parler avec la police.

- Monsieur Le Maire : ça ne me dérange pas d'en parler à la cellule de veille, mais après, si la police se déplace et qu'elle commence à verbaliser les voitures qui sont là, ils vont verbaliser les riverains.

Il faut vraiment essayer de trouver quelque chose en bonne intelligence pour dire que ça ne pénalise pas les riverains qui sont là, qu'il y ait une certaine fluidité et une circulation moindre par rapport à ce qu'il y a actuellement.

- Monsieur Philippe REPERT : on est bien d'accord que le but ce n'est pas de la répression surtout que des riverains risqueraient de se faire avoir.

Ce n'est pas le but, j'en ai déjà parlé avec Monsieur HEYMANS « et je ne vais pas citer le nom de la société » qui n'arrête pas d'interpeller la société qui transporte ses marchandises.

Cette société je la connais bien car elle travaillait pour mon ancienne société, les chauffeurs, certains ça va, il n'y a pas de souci mais d'autres.

Quand ils sont chargés ça va, parce qu'ils ne peuvent pas rouler vite, mais lorsqu'ils sont à vide, ils ne ralentissent même pas.

Quand ils passent à vide sur les dos d'âne, et je te le jure, il suffit d'ailleurs de se mettre au niveau du panneau pédagogique, quand ils roulent entre les deux dos d'âne à 45, 50 km/heure avec un 38 tonnes, entre les deux dos d'ânes, le temps qu'ils se relancent, en fait, ils ne se relancent pas puisqu'ils ne se sont pas arrêtés, c'est là où il faut revoir avec Monsieur HEYMANS.

Mais il va falloir trouver une solution sécuritaire mais aussi pour nos maisons parce que nos maisons sont en train de partir à.....

Et là, personne ne pourra prendre en compte.

- Monsieur Le Maire : oui c'est clair.

- Monsieur Philippe REPERT : tu as vu la route comment elle est ?

Des rustines sont remises mais.

- Monsieur Le Maire : nous allons devoir refaire la route mais c'est ce que l'on disait dans cette rue là, mettre des chicanes ce n'est pas possible parce qu'il y a tous les collectifs qui sont là d'un côté, de l'autre côté il y a les habitations.

Tu n'as pas d'emplacement.

- Monsieur Philippe REPERT : ceci étant, il va falloir faire quelque chose.

Revoir Monsieur HEYMANS et s'il le faut faire venir le directeur de la société.

Je l'ai eu au téléphone et il m'a répondu « je ne peux pas contrôler chacun de mes chauffeurs ».

Il s'en fout royalement. Je lui ai simplement dit, Monsieur, vous n'avez aucun respect au niveau des limitations de vitesse.

- Monsieur Le Maire : après ce que l'on peut demander dans le cadre de la cellule de veille, c'est de demander à la police nationale de faire des contrôles la semaine.

- Monsieur Philippe REPERT : oui, c'est surtout les camions, je te dis.

Ils passent aussi par la rue du 8 mai et la rue du 8 mai est dans le même état.

La rue du 8 mai va être refaite incessamment sous peu avec l'aide du Département.

Si c'est pour dans un an ou deux ans, l'avoir dans le même état.

- Monsieur Le Maire : normalement non, parce que le Département décaisse vraiment.

C'est une rénovation longue.

- Monsieur Philippe REPERT : tu as vu l'état du rond-point de l'Europe ?

Tous les deux ans, le Département refait le rond-point de l'Europe parce qu'il est défoncé.

- Monsieur Le Maire : nous allons voir cela Philippe.

- Monsieur Philippe REPERT : merci Alain.

- Monsieur Le Maire : mes chères, chers, collègues, bonne soirée à vous et surtout portez-vous bien et faites très attention à vous.

Bonne soirée.